

PENIGUEL José
PENIGUEL dorothée
Brasserie SAN Rocé
30 Quillevrant
44170 JANS

A Jans , le 25 Juin 2021

6 Quai Ceineray
44000 Nantes

Objet : Votre attention – Dossier éolien JANS 44170.

Monsieur Le Préfet.

Nous avons acheté à Quillevrant à JANS (en Nord-Loire-Atlantique) un ancien corp de ferme, en Juillet 2007 et rénové une maison pour y habiter. Puis en 2012, nous avons créé notre société dans le même village : la Brasserie San Rocé SAS (fabrication de bières artisanales). En 2020 un nouveau projet nait celui d'une distillerie toujours dans nos locaux à la même adresse (première distillerie d'alcool de bouche en Loire Atlantique à ce jour). Nous y produisons notre propre Whisky.

Beaucoup de travaux et d'énergie durant c'est bientôt 15 années. Nous sommes 2 personnes à plein temps et un quart temps en CDD sur l'entreprise.

Nous sommes très inquiet par le projet éolien de la landes de quillevrant (renommé la butte du moulin) qui se situe à 900m de notre maison dans une zone très humide avec beaucoup de ruisseau et cours d'eau à proximité : Sausignac 600m et le Don 600m.

La rivière du Don distante de 300m, chemine autour de notre village et le contourne,(pente quasi nulle entre le village et la rivière). Il en résulte que le sous sol de notre terrain et du village est gorgé d'eau, des rivières souterraines circulant dans les alluvions qui le composent. Selon la saison le niveau d'eau dans le sol se situe entre 40 cm (hiver) à 1.5 mètres de profondeur (été sec).

Nous avons appris récemment que le câble qui est sensé collecter l'électricité du parc éolien pour l'acheminer vers Derval passerait par la petite route de notre village (la voie communale N°7). Ce câble longerait ainsi notre propriété et celle de nos voisins dans notre cas il passerait à 3 mètres environ de la fenêtre de notre chambre idem pour notre voisine (la voie étant extrêmement étroite à cet endroit). Nous sommes étonné de ne pas avoir été informé officiellement de ces travaux à

notre porte.

Deux géobiologues Luc Leroy et Stanlinas Tertrais ont réalisés une étude sur notre propriété, maison d'habitation et batiments professionnels à notre demande. Ce premier étant intervenu sur ce projet éolien en préconisant un déplacement d'une éolienne trop proche d'une faille.

Un laboratoire spécialisé en mesure de champ électromagnétique a réalisé des mesures sur notre propriété, habitation et locaux professionnels.

Les 2 études révèlent que des rivières souterraines gorgées d'eau traversent notre terrain ainsi que notre habitation. De plus les terrassements que nous avons réalisés durant nos différents travaux de rénovation (pose de fosse, tranchées...), nous ont permis de constater que l'eau était présente partout sur notre terrain. Quand sera-t-il lorsque des fuites électriques circuleront dans ces failles des nuisances subies? Dormirons nous encore avec un câble haute tension enfoui dans l'eau quasiment sous notre lit?

Il s'entend dire que le câble reliant le parc éolien de Nozay- Puceul vers Nort /Erdre serait la cause de tant de nuisances subies par les riverains? Notre point commun avec ce parc est la nature du sol, qui contient dans les 2 sites beaucoup d'eau. Peut être trop pour des projets éoliens industriels.

Les nuisances que nous subissons si ce projet se réalisait, anéantirait tous nos projets professionnels passés et futurs ainsi que notre qualité de vie à la campagne.

Notre production de bière est également suivie par un laboratoire spécialisé avec des analyses chaque semaine sur nos fermentations depuis 9 ans. La levure étant un organisme vivant très sensible aux changements d'environnement, nous nous demandons si les champs électromagnétiques ne perturberont pas ces dernières.

Si le projet venait à aboutir et que le câble ou les éoliennes venait à nuire à nos activités professionnelles et notre santé, nous serions en mesure d'engager une procédure pour "Dommages et intérêts" avec à l'appui des données chiffrées.

Peut être que le câble pourrait emprunter un autre tracé que celui de notre village ou passer en aérien pour contourner notre village et ses habitations ?

Nous vous demandons donc de porter grande attention à nos inquiétudes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet l'assurance de nos sincères salutations.

Dorothee Péniguel

José péniguel

Gérant de la brasserie San Rocé SAS

